

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-deux avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : Mme BARON Stéphanie (pouvoir à M. LECLAIR)
 M. REBUFFEL Jérôme (pouvoir à Mme MOULINOUX Stéphanie)
 M. YPEY Christophe (pouvoir à M. DUCHESNE Albert)

ABSENTS : M. DALET Jean
 M. GOMES David
 Mme KANDIAH Ageetha
 Mme VILLIEZ Florence

Après lecture du compte rendu du 24 mars 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2014 Commune de MAISSE
- Compte Administratif 2014 Service Eau Potable
- Délibérations affectation des résultats
- Budget Primitif 2015 Commune de MAISSE
- Lecture Compte Administratif 2014 et Budget 2015 du C.C.A.S
- Délibération pour paiement facture formation
- Délibération labellisation mutuelle des agents
- Délibération contrat éclairage public
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme REDONNET Denise

M. le Maire ouvre la séance et annonce qu'il vient de recevoir la démission de M. CITRON Thierry de son poste de Conseiller Municipal.

M. le Maire tient aussi à remercier M. Michel GODIN pour son aide efficace dans l'élaboration de notre nouveau site internet.

1/ Compte Administratif 2014 Commune de MAISSE

M. LECLAIR donne lecture du Compte Administratif 2014 de la Commune. Avec un total de recettes réalisées de 2 504 862.00 € et de dépenses réalisées de 2 184 822.79 €, le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 320 039.21 €.

Avec un total de recettes réalisées de 785 497.58 € et un total de dépenses réalisées de 1 157 349.90 €, le Compte Administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 371 852.32 €

M. le Maire se retire de la Salle et M. DUCHESNE prend la présidence et soumet le Compte Administratif identique au Compte de Gestion de la Trésorerie au vote. Sections Fonctionnement et Investissement sont adoptées à l'unanimité.

2/ Compte Administratif 2014 Service Eau Potable.

L'examen de la section exploitation avec un total de recettes réalisées de 323 970.37 € et de dépenses réalisées de 18 166.27 € fait apparaître un excédent d'exploitation de 305 804.10 €.

La section d'investissement avec un total de recettes réalisées de 37 459.17 € et de dépenses réalisée de 9626.62 € fait apparaître un excédent d'investissement de 27 832.55 €

M. le Maire se retire de la Salle et M. DUCHESNE prend la présidence et soumet le Compte Administratif identique au Compte de Gestion de la Trésorerie au vote. Sections Exploitation et Investissement sont adoptées à l'unanimité.

3/ Délibérations d'affectation des résultats.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide par délibération d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 320 039.21 € de la Commune de MAISSE à un virement à la section investissement pour 185 000.00 € et au résultat reporté de la section fonctionnement du budget 2015 pour 135 039.21 €

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide par délibération d'affecter dans son intégralité l'excédent d'exploitation 2014 d'un montant de 305 804.10 € du Service Eau Potable de la Commune de MAISSE au résultat reporté de la section exploitation du Budget 2015.

4/ Budget Primitif 2015 Commune de MAISSE.

M. le Maire précise que les dotations de l'état ont baissé et qu'en accord avec la commission finances il a été décidé d'augmenter de 2% les taux d'imposition. Le taux de la taxe d'habitation passera donc de 13.69 % à 13.96 % celui de la Taxe Foncière bâti de 7.89 % à 8.05 %, la taxe foncière non bâti de 41.45% à 42.28% et de la CFE de 20.11% à 20.51%.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur les propositions de M. le Maire.

M. le Maire donne ensuite lecture du Budget Primitif 2015 de la Commune.

La Section Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 2 372 804.21 €
La Section Investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 1 751 800.00 €. Elle reprend la reprise des restes à réaliser ainsi que les dépenses principales suivantes :

- Frais urbanisme pour la révision de notre P.L.U : 10 000 €
- Complément pour les Parcs des bords de l'Essonne : 113 000 €
- Travaux de sécurité aux abords de l'Ecole Maternelle : 15 000 e
- Liaison piétonnière : 100 000 €
- Ralentisseurs : 20 000 €

Le Budget Primitif voté par chapitres est adopté à l'unanimité pour les sections fonctionnement et investissement.

5/ Lecture Compte Administratif 2014 et Budget Primitif 2015 du C.C.A.S.

Compte Administratif 2014

Lecture est donnée de la section fonctionnement qui avec un total de recettes de 24 832.79 € et de dépenses de 7 772.76 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 17 051.03 €.

La section investissement constate un excédent de 22.41 €

Budget Primitif 2015

La section Fonctionnement s'équilibre en recettes dépenses pour 19 551.03 € et la section investissement pour 22.41 €.

6/ Délibération pour paiement facture formation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de payer une facture à l'association Contacts de Vayres sur Essonne concernant l'inscription pour la saison 2014-2015 à des Cours de français pour un agent de notre Commune.

7/ Délibération labellisation mutuelle des Agents.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de mettre en conformité la participation financière de la Commune à la protection des agents. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : -de verser une participation mensuelle en euro correspondant à 50% de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire labellisée.

-de verser une participation de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Cette décision s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2015.

8/ Délibération contrat éclairage public.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de renouveler avec la Société SDEL (CITEOS) le contrat ordinaire d'éclairage public et de signalisation tricolore pour un montant forfaitaire annuel de 12 200 € HT.

9/ Questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de questions diverses, M. le Maire lève la séance à 21H45.